

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POSTE :

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREI et BULLIER,
Place de la Bourse, 32 ;
A. EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Novembre 1878.

Chronique générale.

A la fin de l'année, quelques jours seule-
ment avant la clôture de l'exercice 1878, la
Chambre s'est décidée enfin à entamer la
discussion du budget, c'est-à-dire à accom-
plir la partie capitale de son mandat. Dis-
cussion n'est peut-être point le mot propre, en
ce qui concerne la gauche s'entend, car tous
les députés de cette fraction nous annoncent
que le vote de ce budget ne prendra que six
séances, huit au plus.

Un an pour invalider les élus du suffrage
universel, six jours pour discuter un budget
de trois milliards et quelques cents millions,
telle est la répartition du travail des gens
sérieux et soucieux des intérêts du pays,
qui nous ont été infligés par les dernières
élections.

Elle suffirait seule à caractériser cette
Chambre.

Nous croyons cependant que malgré le
soin que prend, comme à l'ordinaire, M.
Gambetta, de déposer le budget in extremis,
la discussion de ce budget prendra plus de
temps que ne le disent MM. les députés de la
gauche.

De nombreux amendements ont été dépo-
sés par des membres de la droite, notam-
ment aux chapitres de l'agriculture et du
commerce, de la guerre, des cultes, de l'ins-
truction et des travaux publics.

De plus, tant au Sénat qu'à la Chambre,
la guerre, la justice, l'intérieur, la Légion-
d'Honneur, les cultes, seront matière à
questions ou interpellations. Circulaires de
M. de Marcère relativement aux contumaces,
décorations accordées illégalement aux dé-
putés, mépris de la Constitution et des arrêts
de la justice affichés par les agents dirigés
et encouragés par M. de Marcère, troubles
sinon provoqués, du moins tolérés par les-
dits agents, allocations extraordinaires à des
purs couverts par des radiations tyranni-
ques sur certains chapitres de la guerre et
des cultes.

Le sujet est vaste ; il pourra mener le
gouvernement et la majorité plus loin qu'ils
ne pensent, et l'on ne peut vraiment en vou-
loir aux sénateurs et aux députés de la droite
de comprendre les intérêts des contribuables
autrement que ceux qui semblent n'avoir
reçu d'autre mandat que celui d'une cour
martialle, autrement que le cabinet noir de la
commission du budget.

A propos de l'attentat contre le roi Hum-
bert, un journal de Florence prétend que la
mort de l'empereur d'Allemagne et des rois
d'Espagne et d'Italie a été résolue, il y a
quelques mois, dans un congrès socialiste
tenu à Gotha.

La multiplicité de ces attentats rappelle la
situation de 1820, à l'époque de l'assassinat
du duc de Berry, quand la secte des
Carbonari provoquait et dirigeait les révolu-
tions contre tous les trônes. Les grandes
puissances jugèrent le moment venu d'orga-
niser la résistance et le Congrès de Laybach
eut lieu. La Révolution fut momentanément
vaincue.

Quand les puissances eurent prononcé la

clôture du Congrès, elles publièrent une dé-
claration qui contient un exposé de princi-
pes qui s'appliquent aux attentats et aux
mouvements révolutionnaires de l'Europe
actuelle.

Voici un extrait de cette déclaration :

« L'Europe connaît les motifs de la réso-
lution prise, par les souverains alliés, d'é-
touffer les complots et de faire cesser les
troubles qui menaçaient l'existence de
cette paix générale dont le rétablissement
a coûté tant d'efforts et tant de sacrifices...
Le trône et l'Etat ont été trahis, les ser-
ments violés, l'honneur militaire mécon-
nu, et l'oubli de tous les devoirs a bientôt
amené le fléau de tous les désordres.
Partout le mal a présenté le même ca-
ractère, partout un même esprit dirigeait
ces funestes résolutions.

« Ne pouvant trouver de motif plausible
pour les justifier, ni d'appui national pour
les soutenir, c'est dans de fausses doctri-
nes que les auteurs de ces bouleverse-
ments cherchent une apologie ; c'est sur
de criminelles associations qu'ils fondent
un plus criminel espoir. Pour eux, l'em-
pire salutaire des lois est un joug qu'il
faut briser. Ils renoncent aux sentiments
qu'inspire le véritable amour de la patrie ;
et, mettant à la place des devoirs connus
les prétextes arbitraires et indéfinis d'un
changement universel dans les principes
constitutifs de la société, ils préparent au
monde des calamités sans fin. »

Cette déclaration est datée de Laybach,
12 mai 1821, et signée : Metternich, baron
de Vincent (pour l'Autriche), Krusemark
(pour la Prusse), Nesselrode, Capo d'Istria,
Pozzo di Borgo (pour la Russie).

Un important journal officieux du gouver-
nement italien « se réjouit de l'excellente
attitude de la presse républicaine fran-
çaise » à l'occasion de l'attentat contre le
roi Humbert.

Quelle est donc la cause de sa joie ? Crai-
gnait-il que l'opportunisme ne se mit du côté
du meurtrier parce que la victime était un
prince ? C'eût été mal connaître M. Gam-
betta et ses amis. Ils se sont contentés d'af-
firmer que l'assassin est un « bourbonnien. »
Est-ce ce qui ravit les officieux du Quirinal ?
Ils n'ont pas pu cependant nous cacher que
Passavanti est un ardent partisan de la Ré-
publique universelle. Nous avons dans notre
monde officiel des gens qui pensent comme
lui ; ils n'approuvent pas le procédé de Ca-
labrais, mais les actes de ce genre ne leur
ont pas toujours inspiré une grande hor-
reur.

Quant aux révolutionnaires italiens, ser-
viteurs actuels du roi Humbert, ils ont des
souvenirs qui pourraient gêner leur indigna-
tion contre l'attentat de Naples.

La République française a publié la dé-
pêche suivante que M. Cairoli a adressée à M.
Gambetta, en réponse à une lettre que celui-
ci lui avait écrite le soir même de l'attentat
contre le roi Humbert :

« Naples, 24 novembre, soir.
C'est avec une profonde reconnaissance
que je vous remercie des félicitations que
vous m'adressez pour le roi et pour ma per-
sonne. Votre voix, flétrissant l'exécrable at-
tentat qui a soulevé l'indignation univer-

selle, est un nouveau témoignage de votre
amitié pour l'Italie.

» CAIROLI. »

M. Gambetta, par ses relations person-
nelles avec M. Cairoli, a bien pu être amené
à lui écrire une lettre d'amitié et de félicita-
tions. Mais jusqu'où doivent aller ces témoi-
gnages de sympathie ? M. Gambetta entend-il
suivre la même politique que Napoléon III
vis-à-vis de l'Italie ? La question serait inté-
ressante à résoudre.

Les bruits de changements ministériels
sont répandus par les journaux républi-
cains ; mais, d'après le Moniteur, M. Du-
faure n'a nulle envie de céder sa place à
d'autres. Il disait l'autre jour à un haut
fonctionnaire :

« Détrompez-vous, n'ajoutez pas foi aux
rumeurs qui circulent. Ma conviction intime
est que je serai là aussi longtemps que le Ma-
récchal lui-même. »

L'ambition de M. Dufaure aura-t-elle au-
tant de succès que l'ère de prospérité répu-
blicaine ?

Un joli mot attribué au Maréchal, et très-
certainement apocryphe.

On parlait devant lui de l'épidémie d'as-
sassinats qui sévit sur les têtes couronnées :

« — Mon Dieu, dit-il mélancoliquement,
moi qui ne suis pas roi, j'ai été le mieux as-
sassiné de tous les chefs d'Etat. »

Oh ! le précieux aveu de la Lanterne :

« Aujourd'hui qu'il n'y a plus de Mazarin
et que les de Broglie sont finis, il faut bien
que les Gambetta, les Waddington et les
Wilson commencent... »

Le rédacteur avait évidemment au bout
de sa plume : « faute de mieux ; » il n'a pas
osé l'écrire.

C'est exact. Le discours Dufaure va être
affiché dans toutes les communes...

— Sans celui de M. de Fourtou ?

— Bien entendu ! Est-ce que le peuple a
besoin de connaître toutes les vérités que
l'ancien ministre a lancées du haut de la tri-
bune ?

On a beaucoup plaisanté à propos de l'in-
fluence dont jouit auprès de M. Gambetta le
comédien Coquelin. On a demandé, en riant,
si cet histrion ne deviendrait pas, quelque
jour, ministre des beaux-arts. On avait tort
de rire.

C'est, assure-t-on, pour créer une situa-
tion officielle à ce personnage que M. Gam-
betta fait mettre à l'ordre du jour la question
d'exploitation directe des théâtres subven-
tionnés.

Nous trouvons dans le Journal de Genève
une information que nous croyons devoir
reproduire, ne fût-ce qu'à titre de curiosité.
Le correspondant parisien de ce journal af-
firme que l'entrée de M. Gambetta au mini-
stère du 5 janvier est chose décidée, et que le
prince de Galles n'a pas peu contribué à
faire prendre à l'ex-dictateur cette détermina-

tion. Le même correspondant annonce aussi
qu'avec le nouveau cabinet du 5 janvier, M.
Waddington sera nommé ambassadeur à
Londres et le général Chanzy à Saint-Peters-
bourg.

Pour répondre à la décision prise par le
gouvernement français, nous apprenons que
le Monténégro, ainsi que les principautés
danubiennes, auront, à partir de l'année
prochaine, un représentant accrédité auprès
du cabinet de Versailles.

On assure que le Pape publiera une en-
cyclique où il parlera spécialement du so-
cialisme.

Prenant argument des attentats contre
l'empereur d'Allemagne, le roi d'Espagne et
le roi d'Italie, le Pape rappellera l'attention
de tous les gouvernements sur le grave état
de la société.

Des dépêches de Lisbonne signalent au-
jourd'hui, pour la première fois, la présence
des internationalistes en Portugal.

Ce serait aux environs de Combre qu'ils
auraient établi leur résidence, après avoir
quitté l'Allemagne.

M. Dufaure a envoyé un avis à un de ses
collègues du cabinet pour l'informer qu'il
était dans l'obligation de faire poursuivre le
journal l'Evénement qui lui avait été signalé
à la séance du Sénat, par M. de Gavardie,
pour le délit d'offenses envers la magistra-
ture.

La manière hâtive dont la Chambre a voté
les deux budgets de la justice et des affaires
étrangères a provoqué un grand nombre de
protestations.

Des sénateurs, en apprenant cette façon
expéditive de voter le budget, se sont promis
d'être moins pressés quand il viendra de-
vant eux.

Il y a un mot d'ordre donné en province
par tous les députés et sénateurs républi-
cains, pour commencer un pétitionnement
sur la mise en accusation du 16 Mai.

Les préfets, ignorant d'où vient cette le-
vée subite de boucliers, télégraphient au mi-
nistère pour savoir ce qu'il faut faire. Le
ministre répond à chaque dépêche qu'il faut
attendre.

Une personne qui revenait de chez M.
Gambetta disait que tous les ministres
avaient envoyé leur carte chez l'adversaire
de M. de Fourtou, et que des registres
avaient été préparés, comme dans les gran-
des maisons, pour y recevoir les signatures
de ceux qui viendraient prendre des nouvel-
les du maître.

Aussitôt que la Chambre aura terminé le
vote du budget, M. de Marcère prendra un
congé de quelques jours pour se rendre
dans le Nord. Il ne fera pas de discours et
ne fera qu'un voyage d'agrément... et de
repos avant les élections sénatoriales.

Le ministre de la guerre a décidé que la commission des commandants de corps d'armée, chargée d'établir les tableaux d'avancement pour l'état-major dans l'infanterie et la cavalerie en 1879, se réunira à Paris, le 6 janvier prochain, sous la présidence de M. le maréchal Canrobert.

M. le colonel d'état-major Lonclas remplira les fonctions de secrétaire de la commission.

M. le ministre de la guerre a adressé au général commandant le 40<sup>e</sup> corps, à Rennes, l'ordre de faire rendre à M<sup>r</sup> l'Archevêque, dès son entrée en Bretagne par Vitré, les honneurs militaires prescrits par le titre 49 du décret du 24 messidor an XII et par l'article 318 du décret du 13 octobre 1863.

## APRÈS L'EXPOSITION.

Dans les vingt arrondissements de Paris s'étaient des affiches où on lit :

### QUÊTE POUR LE BUREAU DE BIENFAISANCE. (Hiver 1878-1879.)

« ... Les rigueurs de l'hiver, le nombre considérable des malheureux qui réclament notre assistance, la cherté croissante des objets de première nécessité, enfin l'insuffisance de nos ressources, nous rendent votre généreux concours plus indispensable que jamais. »

L'Exposition est à peine fermée et voilà les fruits qu'elle a produits. Cependant cette Exposition avait été faite au profit de Paris et au détriment de la province : or, à Paris même, le nombre des malheureux est considérable, l'administration n'a que des ressources insuffisantes, et le concours de la charité privée est plus indispensable que jamais.

On pourrait dire à l'administration républicaine : — Que faisiez-vous au temps chaud ? — J'allumais des lampions, j'achetais des drapeaux tricolores.

— Eh bien ! chauffez les pauvres avec l'huile de vos lampions, habillez-les avec vos étoffes tricolores.

La charité chrétienne est plus généreuse, elle réparera, dans la mesure de ses forces, les folies républicaines, et, pour récompense, les catholiques entendront retentir à leurs oreilles ce cri : Guerre au cléricalisme !

C'est une bien jolie chose que la République... aimable !

Devant cette misère croissante, à quoi songent les Parisiens éclairés ? L'un d'eux, M. Détrouy, directeur de l'Estafette, adresse au ministre des beaux-arts une lettre qui débute ainsi :

« Nous avons eu la Loterie nationale.

« Le conseil municipal de Marseille veut faire sa loterie pour organiser des fêtes républicaines à l'occasion du concours régional de 1879.

« Le conseil supérieur des beaux-arts, sous la présidence de M. Bardoux, vient de décider, dit-on, l'institution d'une loterie officielle, organisée à l'issue du Salon prochain, sur le modèle de celle de l'Exposition universelle.

« Je n'ai aucune répugnance pour la loterie, quand elle a un but utile et moral ; — sans précisément souhaiter qu'elle entre absolument dans nos mœurs, je l'admets dans certains cas particuliers.

« C'est pourquoi je m'adresse en ce moment à M. Bardoux, ministre des beaux-arts, et je lui demande publiquement l'autorisation d'organiser — sous le contrôle de l'État — une loterie devant produire UN MILLION, dans le but de fonder à Paris un grand Opéra populaire. »

C'est là, dit M. Détrouy, « une entreprise démocratique dans le vrai sens du mot et essentiellement moralisatrice. » Oui, essentiellement moralisatrice ; le mot y est, c'est au théâtre que le peuple va apprendre la morale ; le spectacle de la salle, aussi bien que celui de la scène, lui inspire les plus hautes idées de renoncement au monde, d'économie, d'abnégation et de pureté.

Un grand nombre de journaux applaudissent à cette idée ; le Paris-Journal, le Soleil, le Figaro, le Gaulois, etc., ne trouvent rien de mieux pour soulager le peuple que de l'exciter à porter ses épargnes à une loterie d'où sortira un théâtre.

La Défense elle-même applaudit ; comme on pourrait ne pas nous croire, nous citons textuellement :

« Nous pensons, dit la Défense, qu'il n'est pas indifférent pour les mœurs d'une nation, d'une ville, que les beaux-arts trouvent une place

« d'autant plus haute qu'ils seront eux-mêmes plus élevés : M. L. Détrouy demande simplement que l'opéra puisse avoir une place égale aux opéras-bouffes et aux cafés-concerts, persuadé que les auditeurs se chargeront de lui en fixer eux-mêmes une bonne. Nous ne pouvons qu'applaudir à son idée et souscrire à sa demande. »

Pauvre Défense ! On voit bien que M<sup>r</sup> Dupanloup est mort.

## Etranger.

En lisant attentivement les dépêches d'Italie, au sujet de l'attentat dirigé contre le roi Humbert, on reste convaincu qu'un profond désordre règne dans la Péninsule. Les ferments révolutionnaires qui se sont déjà manifestés par l'agitation de l'Italia irredenta semblent se réveiller de nouveau.

La nouvelle du crime a soulevé partout une réprobation légitime à laquelle nous nous associons ; mais elle n'a pas imposé silence aux passions anarchiques. Ainsi, à Florence, au milieu d'une population qui se réjouissait du salut du roi, des bombes Orsini ont été lancées dans la foule ; deux hommes ont été tués et beaucoup d'autres blessés. A Pise, le même attentat a été renouvelé, sans que personne heureusement ait été atteint.

Ces faits prouvent, sinon que l'assassin de Naples avait des complices, du moins que beaucoup de gens sont animés des mêmes passions révolutionnaires et prêts aux mêmes crimes.

Le gouvernement ne peut manquer de s'en préoccuper.

Nous lisons dans une dépêche racontant la séance de la Chambre des députés, que le ministre de l'intérieur a fait la déclaration suivante :

« Le gouvernement, tout en maintenant fermes les principes de liberté, ne peut en aucune façon transiger avec des assassins. Le gouvernement, devant le danger qui menace la société, est et sera inexorable. »

Cette phrase, si le télégramme la rapporte exactement, indique clairement que le cabinet songe à des mesures répressives et peut-être à des lois nouvelles. Le ministre a pu, évidemment, parler de l'inexorabilité du tribunal qui doit juger Passavanti ; il n'a pas à lui dicter son arrêt ; et les juges décideront suivant leur conscience.

Ces paroles du ministre de l'intérieur indiquent certainement des projets de lois qui seront présentés ultérieurement, — ou bien elles n'ont aucun sens.

Des modifications à la législation italienne ne nous surprendraient, du reste, aucune, en présence d'attentats aussi multipliés et en face du débordement des passions révolutionnaires. L'empereur d'Allemagne, en recevant dernièrement la municipalité de Wiesbaden, prononçait ces paroles :

« Je souffre moins des douleurs causées par mes blessures que de l'obligation qui m'est imposée de faire trêve à mon activité ordinaire. Je suis heureux de dire cependant que, les eaux de Wiesbaden me faisant beaucoup de bien, j'espère être bientôt en état de reprendre mes fonctions. J'ai la confiance que l'attitude prise chez nous contre des tendances criminelles sera imitée par les autres Etats. Le péril est commun, et par conséquent commune doit être la défense. »

Il y a dans ces mots une allusion fort claire à des pourparlers engagés avec les autres Etats pour cette « défense commune ». On connaît les liens étroits qui unissent l'Allemagne et l'Italie, et le crime de Passavanti, qui vient faire pendant à ceux de Hœdel et de Nobiling, semble mettre le roi Humbert dans la même position que l'empereur Guillaume devant les menaces des sicaires.

Quoi d'étonnant aujourd'hui que les souverains s'inquiètent et cherchent dans une « défense commune » à se préserver des coups de la Révolution cosmopolite ?

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Un jeune soldat d'infanterie rentrait hier soir en ville, par la route de Varrains, dans un état complet d'ivresse. En arrivant

près du pont du chemin de fer de la Vendée, il se serait approché trop près du talus, et sa tête trop chargée ne lui permettant pas de garder son centre de gravité, il a roulé sur la voie ferrée, fort heureusement pour lui, en dehors des rails.

Le mécanicien et le chef du train de 11 heures 20 l'ont aperçu, mais il était trop tard pour arrêter le train, et ils croyaient que le malheureux était broyé. Ils se sont portés à son secours : le troupière n'avait qu'une légère blessure au bras, une autre à la tête qu'il s'était faite sans doute dans sa chute.

Ses vêtements étaient dans un fort triste état ; son ceinturon était coupé.

En voici un qui l'a échappé belle.

Hier soir, vers 10 heures, un accident qui aurait pu avoir des suites terribles est arrivé au courrier du Lude.

En arrivant sur la seconde arche de la Ronde, le cheval effrayé se jeta de côté et la voiture fut précipitée sens dessus dessous dans l'Aulhion, haut de 1<sup>m</sup> 20 environ. Le courrier amenait quatre voyageurs, dont deux à l'intérieur.

Fort heureusement, la voiture de La Flèche arrivait à quelques pas par derrière, et le conducteur aida à dégager les voyageurs dont la vie était compromise.

Après dix minutes d'efforts, on les retira. L'état de M<sup>lle</sup> Javelle, de Montsoreau, était inquiétant. Les submergés ont été conduits à l'auberge de la Ronde, et l'on s'est hâté de faire demander le docteur Rousseau, de Saumur.

Les Rosiers. — Samedi matin, un violent incendie s'est déclaré aux Rosiers, rue de la Croix, dans le grenier du sieur Jules Lorigny, marchand de bois.

L'éveil a été donné vers 3 heures par les voisins, et le feu ne semblait que du côté du pignon où se trouve la cheminée ; mais, alimenté par des matières essentiellement combustibles, foin, barriques vides, planches de chêne, frêne et bois blanc, il a gagné toute la toiture avant même que les secours aient pu être organisés.

Cependant, la population s'y est portée avec empressement, et, avec le concours des pompiers de la commune, le feu a été maintenu dans son foyer primitif.

Le mobilier du rez-de-chaussée a été sauvé entièrement.

La perte s'élève à 2,400 fr. pour les bois de travail, barriques et foin qui se trouvaient dans le grenier, et à 2,000 fr. pour l'immeuble. Le tout était assuré aux compagnies l'Urbaine et la Mutuelle du Mans.

Tout porte à croire que cet incendie est dû au mauvais état du tuyau de la cheminée contre lequel était appuyé le foin.

Langeais. — Toujours des incendies ! Encore un, dont la cause est purement accidentelle et qui a éclaté jeudi au village de la Cueille-Minot, commune de Langeais. Une maison d'habitation, des récoltes et le mobilier ont été la proie des flammes. La veuve Moreau, fermière, et le sieur Berthier, propriétaire de l'immeuble, étaient assurés.

La perte est évaluée à 5,400 fr.

### CHATELLERAULT.

Voici de nouveaux détails sur la tentative d'assassinat qui a eu lieu à Châtellerault, dans l'après-midi du 20 courant, et dont nous avons parlé samedi :

Depuis trois ou quatre jours, le nommé Hippolyte Cante, journalier, originaire de Jaulnay, avait fait élection de domicile chez un sieur Berthelot, cabaretier, rue Saint-Jean, 23 ; il y prenait pension avec les membres de la famille et quelques autres personnes.

Le sieur Berthelot est veuf ; il va chaque jour à son travail avec ses fils ; et sa fille Marie, âgée de quinze ans et demi, reste seule gardienne de la demeure. Très-intelligente, cette enfant s'acquittait parfaitement de ses fonctions de maîtresse de maison.

Hier, elle était sortie un instant pour se rendre à la fontaine voisine. — Pendant ce temps, Cante était resté seul. — A son retour, Marie remarqua, près du foyer, une bûche de 60 centimètres environ de longueur. Elle dit à l'étranger : « Est-ce vous qui avez mis ce morceau de bois là ? — « Oui, dit-il. — « Vous êtes bien aimable » lui répondit-elle ; et, saisissant le morceau de bois, elle se baissa pour le mettre au feu.

A ce moment, l'assassin, se baissant également, prit le rondin qui était encore aux mains de la jeune fille et lui en asséna un coup terrible sur le crâne. — Le sang jaillit abondamment d'une large blessure ; et Marie tomba sans mouvement.

A cette vue, l'assassin ne perd pas une minute, s'empare d'un ciseau à froid déposé sur la cheminée et se met en devoir de faire sauter la serrure d'un petit secrétaire placé près de là. Pendant qu'il s'y emploie de tous ses efforts, sa victime se redresse et lui dit : « Vous êtes un misérable ! — Il s'élança de nouveau sur la malheureuse enfant et la frappa par deux fois, à la tempe, de l'instrument dont il était armé.

Puis, croyant cette fois son crime consommé, il reprend sa besogne, fait sauter la serrure du secrétaire, s'empare des 430 francs qu'il y trouve et prend la fuite.

Dix minutes après, une voisine, étant entrée, trouvait Marie Berthelot gisant inanimée, au milieu d'une mare de sang. Elle donna aussitôt l'alarme. Par les ordres du parquet, la gendarmerie et la police furent envoyées dans tous les sens ; et à 5 heures du soir, les recherches, exécutées avec un zèle digne de tout éloge, étaient couronnées de succès.

Le criminel, encore nanti du produit de son vol, était arrêté par les agents Bertrand et Valider à 3 kilomètres de la ville, sur le bord de la Vienne, près de la route de Châtellerault à Ingrandes.

L'assassin, nous l'avons dit, âgé de 47 ans, se nomme Hippolyte Cante. C'est un repris de justice déjà plusieurs fois condamné. Il avoue toutes les circonstances de son crime, prémédité depuis plusieurs jours, et semble le regretter... aujourd'hui qu'il se voit contraint d'en répondre.

Marie Berthelot existe encore ; mais son état donne de sérieuses inquiétudes.

L'instruction de l'affaire se poursuit activement.

L'assassin a été confronté avec la pauvre petite victime. Le père et le frère de celle-ci, fous de douleur, voulaient se précipiter sur le misérable. On a dû les maintenir.

Déjà la police, en ramenant Cante à Châtellerault, avait eu beaucoup de peine à le protéger contre la fureur de la foule.

### LA FLÈCHE.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Le général Clinchant a remis au ministre de la guerre son rapport sur les incidents du Prytanée de La Flèche. Ce n'est pas la question des brimades qui a été le véritable prétexte des troubles. Des faits graves ont été découverts par l'enquête, et nous croyons savoir que plusieurs membres de la direction de l'École sont compromis. »

Un amendement au projet de loi pour le classement du réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général a été présenté par MM. le comte Durfort de Civrac, de Soland, comte de Maillé, Berger, députés de Maine-et-Loire. Il est ainsi conçu :

« Ajouter aux lignes du tableau B, la ligne de Martigné-Briant à Cholet par Vihiers. »

## Tribunaux.

### COUR D'ASSISES D'ILLE-ET-VILAINE.

Assassinat et vol. — Incident.

Il y a quelque temps, un assassinat était commis à Boistrudan, arrondissement de Rennes. La victime était une pauvre femme qui habitait une maison isolée. Le vol a été le mobile du crime. L'assassin s'était introduit la nuit dans la demeure de cette malheureuse femme, et, après l'avoir tuée à coups de faucille, il s'était emparé d'une somme d'environ 200 fr., déposée dans son armoire.

Jeudi 21 novembre, comparait devant la Cour d'assises un nommé Chevalier, accusé d'être l'auteur de ce crime. Déjà les débats étaient commencés, plusieurs témoins avaient été entendus, lorsque M. le maire de La Chapelle-du-Boistrudan, commune où le crime a été commis, est venu, à son tour, faire sa déposition. Il a déclaré au jury que, des personnes lui avaient dit, ces jours derniers, connaître le véritable coupable, qui n'était pas l'accusé Chevalier.

La Cour, en présence d'une semblable déclaration, a renvoyé cette affaire à trois mois.

## Faits divers.

Une fatale méprise de chasseur. — On écrit de Marval, le 23 octobre, au *Courrier du Centre* de Limoges :

« Dimanche 20 octobre, les habitants de la commune de Marval ont été vivement impressionnés par un terrible accident qui a causé la mort d'un malheureux cultivateur. »

« Le nommé V..., du village de Ballerand, était sorti de sa demeure dès la pointe du jour pour aller examiner le travail que quelques ouvriers faisaient dans une coupe de bois taillis qu'il leur avait vendue. Pour égayer sa promenade matinale, il s'était muni de son fusil, dans l'espoir de tuer quelques pièces de gibier. Parvenu à 300 mètres du village, il pénétra dans une terre semée de topinambours, où se tenait d'habitude une compagnie de perdreaux rouges. Marchant à pas lents et prêtant l'oreille, il crut entendre, en effet, à plusieurs reprises, le chant de ces oiseaux. Il s'arrêta, et plongeant ses regards dans la demi-obscurité qui régnait encore, il crut distinguer, sur un tas de fumier, à environ 35 mètres de lui, quelque chose qui se mouvait, paraissant et disparaissant alternativement. Ne doutant point que ce ne fût un perdreau, il saisit le moment favorable et fit feu. Hélas ! le malheureux venait de commettre un meurtre. Croyant avoir tué l'oiseau, il courut pour le ramasser ; mais quel ne fut pas son effroi en voyant étendu, auprès du tas de fumier, le corps presque inanimé d'un de ses amis les plus intimes, d'un colon du village de Ballerand qui était allé, par hasard, ce matin-là, chasser, lui aussi, les perdreaux, et qui, pour les appeler, s'était servi d'un appeau, funeste cause de sa mort. »

« Le malheureux V..., au désespoir, se mit à crier au secours, et les gens du village, accourus en toute hâte, chargèrent le moribond sur une charrette à bras et le transportèrent à son domicile. Le médecin, appelé immédiatement, ne put que constater l'état désespéré du malade : trois grains de plomb avaient perforé le crâne vers la tempe droite. Le malheureux expirait à 6 heures du soir, après une agonie de 12 heures. »

« Cet homme se nommait Jean Feuillade, âgé de trente-neuf ans ; il appartient à une honnête famille de colons. Il laisse une jeune veuve avec quatre enfants. Quant à l'auteur de cet homicide par imprudence, il jouit aussi, dans la commune, d'une excellente réputation d'honnête homme et de travailleur ; du reste, ses bons antécédents, sa liaison intime avec Jean Feuillade, et, par dessus tout, la douleur bien sincère qu'il accusait, prouveraient assez son innocence, si les circonstances du meurtre, légalement examinées et constatées dès le soir même, ne suffisaient pas pour la faire éclater. »

On écrit de Lamballe, à l'*Indépendance bretonne* :

« Dimanche dernier, à la suite des pluies continues qui menaçaient de devenir un véritable désastre, un affaissement du sol s'est produit dans la commune de Maroué, au village de Gautrel. »

« Ce fait étrange fut remarqué par des paysans du voisinage, qui eurent le bon esprit de fouiller le terrain. Au bout de quelques instants, ils découvrirent un souterrain, parfaitement conservé. »

« Impossible de dire à quelle époque remonte ce travail fort curieux, mais, l'été prochain, de nouvelles fouilles seront faites, et la science pourra être amplement éclairée. »

Arrestation d'une diligence. — On mande de Besançon, le 22 novembre :

« Ce matin, à six heures un quart, le courrier d'Amancey a été arrêté entre la porte Malpas et la porte Notre-Dame, par quatre individus de mauvaise mine. »

« Après s'être défendu avec le manche de son fouet, il a pu continuer son chemin. »

« L'un de ces individus a dû être blessé, et sa casquette est restée entre les mains du conducteur. »

Arrestation à main armée. — Une nouvelle arrestation à main armée a eu lieu vendredi matin, vers quatre heures, aux environs de Béziers.

Le sieur Martin Planès, propriétaire, se rendait à Béziers pour y vendre un chargement d'amandes. Sur la route de Maureilhan, à la montée dite de Poussan, deux individus armés d'un revolver, d'un fusil et d'un long couteau, lui ont commandé de s'arrêter ; pendant que l'un des malfaiteurs le tenait en respect, l'autre lui vidait son porte-monnaie et ses poches contenant environ 200 fr.

Après cela, les malfaiteurs ont pu se retirer sans être inquiétés. Les populations sont atterrées. Comment se fait-il que de tels méfaits restent si longtemps impunis ?

Le *Nouveau Journal du Midi*, qui rapporte ce fait, dit à cette occasion :

« Tous les jours, on nous signale des arrestations à main armée sur les grandes routes du département de l'Hérault. Il n'y a pas trop lieu de s'étonner de ces attaques dangereuses. Notre département est aujourd'hui le réceptacle d'une quantité considérable d'étrangers chassés de leurs pays par la misère qu'a entraînée partout la République et le phylloxera, et qui viennent chercher chez nous du travail. Hélas ! le travail est rare par le temps qui court, et les vagabonds sont nombreux. »

Il s'est passé dans l'église Saint-Paul de Narbonne un de ces scandales qui montrent jusqu'à quel point la jeunesse a perdu le respect des choses les plus sacrées. Une messe de mariage allait être célébrée à six heures du matin.

Le prêtre allait monter à l'autel, lorsque les jeunes gens de la noce, dont la tête était sans doute échauffée par de trop copieuses libations, s'emparèrent des cierges qui étaient allumés et se mirent à parcourir l'église en chantant la *Marseillaise*. Le prêtre ayant engagé ces perturbateurs au calme, un des jeunes drôles le menaça de le gifler, mais céda devant son attitude énergique et pleine de dignité. Le marié lui-même donna l'exemple de l'indécence, en affectant, pendant tout le temps que dura la bénédiction nuptiale, de garder une posture inconvenante. Procès-verbal a été dressé de ces faits et transmis au parquet.

La cathédrale de Cologne. — Tout le monde connaît les incidents bizarres et mystérieux qui se rattachent à l'histoire de ce splendide monument ; le souvenir en a été récemment ravivé par l'impossibilité où on a été pendant un an de faire retentir la nouvelle cloche fondue avec les canons français.

La légende prétend que ce chef-d'œuvre de l'art gothique, dont le diable a, dit-elle, fourni le plan, ne sera jamais achevé ; au moment où les travaux entrepris depuis les dernières quarante années avancent de plus en plus et semblent donner un démenti à la tradition populaire, voilà que le savant professeur de l'Université de Zurich, M. Heim, vient d'établir que les blocs de pierre, tirés du Drachenfels, et qui ont été employés presque exclusivement pour les parties construites au moyen âge, c'est-à-dire les fondations et les piliers, sont dans un tel état d'effritement et de décomposition chimique, que très-probablement avant la fin de ce siècle on peut s'attendre à l'écroulement de tout l'édifice.

Une mariée de cent ans. — Un curieux mariage vient d'être célébré à Sampoino (Pologne russe). La mariée, une veuve du nom de Vileinska, est âgée de 100 ans. Son nouvel époux, Moïse Machmiet, négociant à Kalisch, n'a que 88 ans.

Un jugement d'une grande importance vient d'être rendu par la Cour d'appel de Darmstadt, dans une affaire de falsification d'aliments :

On avait trouvé, chez un négociant, possesseur d'un moulin à épices, de grandes quantités de ces dernières fortement mélangées de divers ingrédients ; le négociant reconnaît qu'il en avait vendu une partie à des épiciers, et qu'il avait l'habitude de pratiquer ces mélanges. Ses clients, dit-il pour sa défense, achetaient cette marchandise en toute connaissance de cause.

Cette objection, toutefois, a été rejetée, aussi bien en première instance qu'en appel. Le Code pénal, dit le jugement, a pour but de protéger les consommateurs contre la fraude, et l'appelant ne peut nullement donner la garantie que les débiteurs vendent au

public les épices en leur faisant savoir qu'elles sont mélangées ; au contraire, il est plus que probable qu'on se garde bien de faire, au public acheteur, des révélations à ce sujet.

### MONSIEUR.

Vous désirez savoir quelle est mon appréciation sur l'efficacité des CAPSULES DE Goudron de Guyot. Un proverbe qui est plus vieux que moi a dit : *Vox populi, vox Dei*.

Or, puisque tout le monde aujourd'hui soigne ses bronchites, ses rhumes, ses catarrhes par les capsules de goudron ; que chacun s'en trouve bien et y revient à l'occasion, la réponse me semble toute faite.

Quant à la phthisie, je crois devoir faire des réserves, surtout à cause de la diversité des formes sous lesquelles elle se présente. Malgré les résultats favorables obtenus depuis deux ans par l'emploi des capsules de goudron, la question me semble trop délicate pour que l'on puisse se prononcer dès aujourd'hui. Assurément le goudron ne peut apporter aux phthisiques que du bien-être ; il calmera la toux qui les fatigue tant ; dans bien des cas il prolongera leur existence, mais quant à la guérison... laissons à l'avenir le soin de prononcer après des expériences plus concluantes.

Et cependant, si j'étais phthisique, je prendrais des capsules de goudron. Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

12. D<sup>r</sup> MIGUET.

### LA CATASTROPHE DE LA RUE BÉRANGER.

Dire que, parmi tant de malheurs, il y a eu des bonheurs relatifs, et qu'à côté de tant de victimes il se trouve des personnes qui ont eu de la chance pour elles et leur fortune.

Citons M. Poncelet, commissionnaire en bijouterie, locataire du numéro 22, rue Béranger. Son coffre-fort est sorti intact de la double épreuve de l'explosion et du feu. Voilà plus qu'il n'en faut pour faire l'éloge du fabricant dont nous n'éprouvons aucune difficulté à citer le nom : M. DELARUE, ingénieur-mécanicien, 427, boulevard Sébastopol, à Paris.

« Avis aux intéressés, c'est-à-dire à qui conque a besoin d'un coffre-fort non-seulement inrocketable, mais incombustible. »

## Dernières Nouvelles.

Deux budgets, celui des cultes et celui de l'agriculture entièrement réglés ; trente-cinq chapitres d'un troisième budget, et lequel ? celui des finances, — également votés : telle est la besogne qui a été accomplie dans la séance de samedi à la Chambre. Il ne s'agit plus, on le voit bien, que des milliards de la France ; petite question pour des républicains, et qui ne mérite pas, à leur avis, qu'on s'y appesantisse.

Voilà ce qu'on peut appeler mener un budget à la vapeur.

M. Waddington a communiqué à ses collègues plusieurs dépêches importantes sur la question d'Orient, anglo-afghane, et des renseignements sur l'état des sociétés secrètes en Italie.

Rome, 24 novembre.

On craint qu'un nouvel attentat ne se produise contre le roi d'Italie, qui doit arriver demain à Rome. Toute la police est sur pied.

Les arrestations de socialistes internationalistes continuent en Italie. A Pise, on a arrêté trois complices du crime commis le 20 novembre. Des papiers compromettants ont été saisis, à Padoue, chez plusieurs internationalistes.

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 25 novembre 1878.

### LA BOULE

Pièce en 4 actes, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy.

Premier acte : Une Consultation d'avoué. Deuxième acte : Une Répétition aux Folies-Amoureuces.

Troisième acte : Le Tribunal. Quatrième acte : Réconciliation et séparation.

Le spectacle commencera par :

Le Wagon des Dames, comédie en 1 acte, de MM. Clairville et Octave Gastineau.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

## VIENT DE PARAITRE

à la Maison du PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, No 4, No 4 bis, No 6, No 8 et No 10

PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1878-79

Le CATALOGUE le plus complet des Vêtements pour

HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

avec toutes les gravures de Modes (dernière création) et les moyens de prendre les mesures soi-même.

4 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE :

PARDESSUS

Draperie moussé, doublés

l'art, bordés, col volours.

19 fr.

L'ELBEUF

Superbe vêtement com-

plet, draperie diagonale,

toutes nuances.

29 fr.

ULSTER

Draperie friable, reversible,

col pelé, poches mouscées

19 fr.

PARDESSUS

Pour Enfants, Draperie

raffinée,

doublé entièrement.

8 fr.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout Vêtement expédié ne convenant pas,

l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

## SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle ; rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire ; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal ; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescierie est bien nommée, car, bœni soit le bon Dieu ! elle m'a fait revivre ; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de BRÉHAN.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAIN ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — ANGERS, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRÉHAULT-DÉLAGRÈRE. — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

